

COOPÉRATIVES DE SANTÉ

GUIDE DE DÉMARRAGE

5 FACTEURS DE RÉUSSITE • 3 DOMAINES À CONNAÎTRE
4 ÉTAPES À FRANCHIR • 16 OUTILS DE TRAVAIL



Avec l'appui de:

Développement
économique, Innovation
et Exportation

Québec

Canada

Avec la collaboration de:

Santé
et Services sociaux
Québec

Agence de la santé
et des services sociaux
de la Mauricie
et du Centre-du-Québec
Québec

CDR
Coopérative de
développement régional
Centre-du-Québec/Mauricie

Une réalisation de:

Conseil
québécois
de la coopération
et de la mutualité
www.coopquebec.coop

La Fédération
des coopératives
de services à domicile
et de santé
du Québec

RÉUSSIR sa coopérative de santé

« Au Québec, encore aujourd'hui, les promoteurs de coopératives de santé sont des pionniers. Pourtant, depuis dix ans, plusieurs régions du Québec ont vu naître et croître ces coopératives de santé qui viennent enrichir le paysage du système de santé sur notre territoire.

Ce guide vous aidera à traverser le processus qui mènera à la création d'une coopérative de santé dans votre milieu. Son ambition est de vous permettre d'avoir une juste perception de la démarche de création et de vous aider à prendre les bonnes décisions, étape par étape. »

5 FACTEURS DE RÉUSSITE

- Savoir s'organiser
- Vouloir apprendre
- Assumer du leadership
- Créer des alliances
- Monter un projet de qualité

3 DOMAINES À CONNAÎTRE

- L'univers de la santé
- Les principes de la coopération
- L'action citoyenne

4 ÉTAPES À FRANCHIR

- Bien connaître sa communauté
- Préciser ses besoins en services de santé
- Créer une entreprise
- Réussir le projet en s'organisant, en mobilisant et en communiquant

16 OUTILS DE TRAVAIL

- Pour créer un comité provisoire efficace
- Pour créer des alliances avec des partenaires
- Pour comprendre ce qu'est une coopérative de santé
- Pour connaître sa communauté et ses besoins
- Pour savoir quels services offrir
- Pour créer une coopérative
- Pour s'organiser, pour mobiliser et pour communiquer efficacement

QU'EST-CE QU'UNE COOPÉRATIVE DE SANTÉ ?

« Il s'agit d'une clinique dont la gestion administrative est collective. La clinique coopérative compte principalement pour membres des citoyens. Ces derniers définissent et gèrent les services et les investissements de la clinique en fonction de leurs besoins. Cette gestion démocratique assure l'arrimage entre les besoins locaux et les services offerts ».

Pour savoir comment avoir accès au guide de démarrage des coopératives de santé, rendez-vous sur le site de la Fédération des coopératives de services à domicile et de santé du Québec au www.fcsdsq.coop.

Les coopératives de santé constituent un modèle novateur, elles sont assimilables à des cliniques privées en ayant souvent des missions différentes de celles-ci. Les citoyens-membres s'engagent en définissant leurs besoins en santé ainsi que les orientations de service de leur coopérative.

C'est en quelque sorte un partenariat entre les citoyens, la communauté et les professionnels de la santé pour répondre aux préoccupations des uns et des autres. Les coopératives de santé offrent un modèle collectif de propriétés comparativement aux cliniques privées.

Ce modèle rassure les collectivités sur leur avenir et leur permet de mettre en place des services qui correspondent à leurs réalités.

On peut déjà constater que l'existence de coopératives de santé contribue à une meilleure répartition des services de santé sur le territoire québécois.

Il existe une relation entre l'état de santé d'une personne et le pouvoir dont elle dispose sur son devenir. Sentir les liens qui nous unissent aux autres, ne pas être isolé, pouvoir influencer le choix des services de santé que l'on veut, pouvoir agir ensemble et maintenir un service de proximité essentiel à sa communauté, savoir qu'il y aura un lendemain pour sa communauté d'appartenance, que l'on peut améliorer la qualité de vie grâce à nos actions...



N'est-ce pas là le début de la prévention de la maladie!*

*Brassard, Marie-Joëlle. « Les coopératives dans le domaine de la santé : vers une gouverne de leur santé par les citoyens! », L'Action nationale, volume XCVII, numéro 4, avril 2007, p. 61